Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le 30 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230330-2023_33_P-AU

Syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-33-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché M2023-02-E : Dossier d'autorisation du système d'endiguement, sans travaux, de classe C, incluant une étude de danger – Mur-digue du groupe scolaire Jules Ferry sur la commune de Vaison la Romaine (Vaucluse)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marché public,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la consultation réalisée et l'analyse comparative des offres,
Vu les crédits disponibles,

Le marché vise à réaliser un dossier d'autorisation du système d'endiguement de l'Ouvèze, de classe C, incluant une étude de danger, du mur-digue du groupe scolaire Jules Ferry sur la commune de Vaison la Romaine.

Ce mur-digue fait déjà l'objet d'un Arrêté Préfectoral n° SI 2007-10-23-0120- DDAF portant prescriptions complémentaires (au titre de la sécurité publique) sur le mur digue du groupe scolaire publique Jules Ferry commune de Vaison la Romaine.

Ce mur-digue représente un linéaire d'environ 160 m, situé en rive droite de l'Ouvèze, en amont du pont de la RD 977 et protège la zone soumise à une risque inondation, occupée par un établissement recevant du public (groupe scolaire).

Ce marché est un marché public de prestations intellectuelles dont les prix sont définis dans un DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) renseigné par le titulaire.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

DECIDE de confier au bureau d'études GEOLITHE l'exécution du marché M2023-02-E relatif au dossier d'autorisation du système d'endiguement de l'Ouvèze, de classe C, incluant une étude de danger, du mur-digue du groupe scolaire Jules Ferry sur la commune de Vaison la Romaine pour montant de 74 985.00 € HT.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 30 MARS 2023

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE OUVEZE ENTRECHAUX 84340

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.